

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD STV PLOUGASTEL DAOULAS

CONTRÔLE DE DECEMBRE 2022

TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription (N° Ecart et/ou remarques)	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Gouvernance	Prescription 2 (Ecart n°2)	Formaliser la mise en place du conseil de la vie sociale par la prise d'une décision réglementaire (article D311-4 du CASF).	3 mois	Décision instituant le conseil de la vie sociale et fixant le nombre et la répartition des membres titulaires et suppléants de ce conseil
Gouvernance	Prescription 3 (Ecart n°3)	Actualiser le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	6 mois	Règlement de fonctionnement actualisé

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu
Gouvernance	Recommandation 1 (Remarque n°1)	Elaborer une fiche de poste ou une lettre de mission pour le directeur de l'établissement en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « <i>Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – ANESM décembre 2008</i> ».
Gouvernance	Recommandation 2 (Remarque n°2)	Élaborer une fiche de poste pour le médecin coordonnateur afin de formaliser les missions de celui-ci telles que précisées dans l'article D312-158 du CASF
Gouvernance	Recommandation 3 (Remarque n°3)	Elaborer une fiche de poste nominative pour les encadrants Unité de soin et la coordinatrice des soins afin de fixer clairement leurs missions.
Gouvernance	Recommandation 4 (Remarque n°4)	Proposer aux encadrants Unité de soin un parcours de formation d'encadrement.
Ressources humaines	Recommandation 5 (Remarques n°5 et 6)	Elaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS (R) et mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.
Gestion des risques	Recommandation 6 (Remarque n°7)	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.